

TCHAD

LISTE DE SURVEILLANCE DU MONITOR CIVICUS

APERÇU DES RESTRICTIONS RÉCENTES AUX LIBERTÉS CIVIQUES





PRÉSENTATION

Le 20 avril 2021, quelques jours après l'annonce officielle de la victoire du président Idriss Déby Itno aux élections présidentielles d'avril 2021, les militaires tchadiens ont [annoncé](#) la mort du président Déby et l'instauration d'un Conseil militaire de transition sous la tutelle du général Mahamat Idriss Déby, fils du défunt président. La Constitution a été suspendue et l'Assemblée nationale ainsi que le gouvernement ont été dissous. Des élections se tiendront à la suite d'une période de transition de dix-huit mois.

Avant les élections présidentielles du 11 avril 2021, les autorités avaient [réprimé](#) les manifestations contre un éventuel sixième mandat de l'ancien président. Les autorités militaires [ont poursuivi](#) la répression des manifestations pacifiques après leur prise du pouvoir le 20 avril 2021. D'ailleurs, la répression a principalement été dirigée contre les manifestations organisées par le mouvement Wakit Tama — L'heure est arrivée en arabe tchadien —, une coalition d'acteurs de la société civile et de l'opposition. Les manifestations ont été interdites et les forces de sécurité ont fait un usage excessif et létal de la force contre les manifestants ; ces derniers, ainsi que des organisateurs de manifestations et des partisans de Wakit Tama, ont été arrêtés et poursuivis en justice de manière arbitraire.

Les violations de l'espace civique sont monnaie courante au Tchad et à cela s'ajoute le nombre alarmant de violations du droit de réunion pacifique, les restrictions de l'accès à Internet, la suspension des médias et les arrestations arbitraires et menaces à l'encontre des défenseurs des droits humains et des journalistes.

RESTRICTIONS À LA LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE

Les autorités interdisent de façon systématique les manifestations, en particulier celles organisées par la société civile et l'opposition. Par exemple, le 20 mai 2022 une interdiction générale de toute manifestation a été [décrétée](#) en réponse aux appels lancés sur les réseaux sociaux à protester contre la détention de six membres et sympathisants de Wakit Tama pour une manifestation de masse le 14 mai 2022. Les six détenus, dont Max Loalngar, porte-parole de Wakit Tama, et les dirigeants syndicaux Gounoung Vaima Ganfare et Youssouf Korom, ont été arrêtés entre le 14 et le 17 mai 2022 et ont été inculpés pour attroupement en vue de causer des troubles publics, dommages matériels et agressions physiques. Le 6 juin 2022, ils ont été [condamnés](#) à une

ABOUT THE CIVICUS MONITOR

[CIVICUS Monitor](#) une plateforme en ligne qui suit les menaces pesant sur la société civile dans les pays du monde entier, qualifie l'espace civique - l'espace pour la société civile - au Tchad de « [réprimé](#) ».

Les données fournissent la base des évaluations de l'espace civique, qui sont basées sur des informations et des indicateurs à jour sur l'état de la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression. Les pays peuvent être classés comme suit :

FERMÉ

RÉPRIMÉ

OBSTRUÉ

RÉTRÉCI

OUVERT



peine d'un an de prison avec sursis et à payer conjointement une amende de 50 000 francs CFA (82 USD) et 10 000 000 de francs CFA (16 300 USD) de dommages et intérêts.

Les forces de sécurité ont fait usage d'une force excessive à plusieurs reprises : par exemple, elles se sont servies de gaz lacrymogènes et de balles réelles pour disperser des manifestants pacifiques et ont fait des dizaines de morts. Selon un rapport du mouvement pro-démocratique Tournons la page (TLP), au moins 20 personnes ont été [tuées](#), 152 ont été blessées et 849 ont été arrêtées lors de manifestations contre un éventuel sixième mandat du président Déby avant sa disparition et contre la prise de pouvoir par les militaires après avril 2021. En outre, des cas de torture et de mauvais traitements infligés aux personnes détenues ont été documentés. Au moins onze personnes ont été [tuées](#) et quatre-vingts blessées lorsque les forces de sécurité, notamment des militaires, ont tiré à balles réelles sur des manifestants à Abéché, dans la province orientale du Ouaddaï, les 24 et 25 janvier 2022. Des manifestations ont aussi éclaté à Abéché en raison de la nomination d'un chef traditionnel dans un canton nouvellement créé, une décision qui viole les règles coutumières selon les manifestants.

Malgré l'annonce de l'ouverture d'enquêtes sur l'assassinat de manifestants, à ce jour, personne n'a rendu de comptes pour ces meurtres. Au Tchad, les abus commis par les forces de sécurité lors de manifestations restent impunis.

De plus, les manifestations doivent être autorisées en vertu d'un règlement des autorités militaires qui stipule que les organisateurs de manifestations doivent envoyer une demande au moins cinq jours avant la date prévue de la manifestation, violant ainsi les normes internationales dans la matière. Dans la pratique, les autorités n'informent souvent les organisateurs de manifestations de leur décision que la veille des manifestations, ce qui a entraîné l'annulation de certaines d'entre elles.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES, HARCÈLEMENT JUDICIAIRE ET MENACES CONTRE LES DÉFENSEURS DE DROITS HUMAINS

Les défenseurs des droits humains font régulièrement l'objet de menaces et de harcèlement judiciaire. Six membres et sympathisants du mouvement Wakit Tama, dont le militant Max Loalngar et les dirigeants syndicalistes Gounoung Vaima Ganfare et Youssouf Korom, ont été arrêtés entre le 14 et le 17 mai 2022 en raison d'une manifestation et sont accusés d'attroupement en vue de causer des troubles publics, dommages à la propriété et agression physique. Le 11 octobre 2021, les dirigeants de Wakit Tama Barka Michel, Sitack Yombatinan Béni et Félix Marting ont été [arrêtés](#) et accusés d'attroupement ayant provoqué un trouble à l'ordre public, atteinte à l'intégrité physique et destruction de biens lors de la manifestation de la coalition le 2 octobre 2021. Ce jour-là, les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force contre les manifestants, ont employé



des gaz lacrymogènes et ont fait au moins une quarantaine de blessés. Les trois militants ont été libérés sous conditions le 12 octobre 2021.

Le 2 février 2022, Ahmat Haroun Larry, militant défenseur de la bonne gouvernance et coordinateur de l'OSC Collectif des associations et mouvements des jeunes du Tchad (CAMOJET) a été [arrêté](#) à la suite d'une plainte pour diffamation déposée par Ali Haroun, maire de N'Djamena. Cette plainte pour diffamation découle d'une série de vidéos que Haroun Larry avait publiées sur son profil Facebook, où il dénonçait l'application de deux poids et deux mesures dans les procédures d'expulsion et accusait le maire de mauvaise gouvernance. Haroun Larry a passé un mois en détention provisoire avant d'être acquitté le 3 mars 2022.

Les défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui travaillent sur la bonne gouvernance et la démocratie, font l'objet de menaces régulièrement. Le 6 mars 2022, Jacques Saham Ngarassal, coordinateur de la section tchadienne du mouvement pro-démocratique Tournons la page (TLP), a reçu une [série d'appels](#) téléphoniques anonymes où il a été menacé. Les menaces ont été proférées quelques jours après que le défenseur des droits humains a été interviewé à la station de radio Liberté FM au sujet de la situation des droits humains au Tchad, car TLP avait publié un rapport documentant les violations commises lors des manifestations en faveur de la démocratie.

ATTAQUES CONTRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : RESTRICTIONS D'INTERNET, SUSPENSION DES MÉDIAS ET ARRESTATIONS DE JOURNALISTES

Les autorités tchadiennes imposent régulièrement des restrictions à l'accès à Internet. Selon Amnesty International, entre les élections présidentielles de 2016 et de 2021, l'accès à Internet et aux réseaux sociaux a été [perturbé](#) pendant plus de neuf cent jours.

Ces dernières années, plusieurs journalistes ont été arrêtés et poursuivis. Le 20 avril 2022, Olivier Memnguidé, journaliste de Radio Oxygène, a été [arrêté](#) alors qu'il faisait un reportage sur les affrontements entre des manifestants, qui demandaient la libération d'un jeune homme accusé d'avoir de faux papiers pour sa moto, et les forces de sécurité à Donia, dans la province du Logone Occidental. Le journaliste a été emmené dans la ville voisine de Moundou, où il est resté en détention pendant cinq jours, accusé de rébellion. Il a été libéré après que le procureur adjoint a ordonné sa libération puisque le tribunal n'était pas compétent pour poursuivre Memnguidé.



RECOMMANDATIONS

Au gouvernement du Tchad :

- Garantir le respect de la liberté d'expression et de réunion à tout moment conformément aux obligations nationales et internationales du Tchad en matière de droits humains.
- Garantir que l'état de droit soit appliqué de manière universelle, demander des comptes aux membres des forces de sécurité et aux représentants du gouvernement qui ciblent les manifestants, les journalistes et les défenseurs des droits humains, et s'attaquer à la grande impunité dont ils jouissent.
- Abandonner les poursuites contre les défenseurs des droits humains, les opposants politiques et les journalistes, et prendre des mesures légales pour assurer leur protection.
- S'abstenir d'interrompre l'accès à Internet et aux réseaux sociaux.
- Garantir qu'en toutes circonstances les défenseurs des droits humains soient en mesure de mener leurs activités légitimes en faveur des droits humains sans crainte de représailles et sans être victimes de restriction, notamment le harcèlement, le harcèlement judiciaire et l'intimidation.

À l'Union africaine :

- Veiller à ce que le Tchad soit tenu pour responsable du traitement illégal des défenseurs des droits humains, des journalistes et des manifestants pacifiques, et s'assurer qu'il se conforme à ses obligations régionales en matière de droits humains, y compris celles inscrites dans la Charte africaine des droits humains et des peuples.

À la communauté internationale :

- Exhorter le Tchad à respecter ses obligations internationales en matière de droits humains et à honorer ses engagements et promesses volontaires, en particulier en programmant des visites des Procédures spéciales et en s'abstenant de toute menace et attaque à leur encontre.
- Prendre des mesures proactives pour protéger les défenseurs des droits humains et les journalistes en danger au moyen d'interventions diplomatiques, de déclarations publiques et d'un suivi des procès, par exemple.
- Exprimer des préoccupations pour l'espace civique tchadien dans les forums publics, y compris lors des débats thématiques pertinents au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.
- Clarifier les détails de la période de transition et y inclure pleinement la société civile et l'opposition politique.